



AQDR



Ahuntsic-Saint-Laurent

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES
ET PRÉRETRAITÉES

3 \$

LA PAROLE DES AÎNÉS

Centre culturel et

communautaire de Cartierville



Nous déménageons bientôt
au 12225, rue Grenet, bureau 3512

Édition de septembre 2022

Vers une société pour tous les âges

1650, rue Viel, Montréal, Québec, H3M 1G5, tél. : (514) 332-8222, aqdr.astl@gmail.com

SOMMAIRE

- P.3 **Mot du président**
par Jean-Paul Lahaie
- P.5 **L'AQDR-ASTL et les élections provinciales 2022**
par Osvaldo Nuñez
- P.8 **Communiqué de presse: L'AQDR réclame trois milliards de \$ supplémentaires par année pour le maintien à domicile des aînés**
- P.10 **Communiqué de presse:Chambes multiples en CHSLD: «un retour en arrière innacceptable»**
- P.11 **L'AQDR réclame un ministère des aînés pour piloter le rehaussement des conditions de vie des aînés du Québec**
- P.12 **Le cannabis? Un coup fumant pour les aînés**
par Jean-Paul Lahaie
- P.14 **Immigration et hospitalité: témoignages vécus**
par Nadia Kapinga
- P.18 **Notre appui aux résidents aînés du Mont-Carmel**
par Osvaldo Nuñez
- P.21 **Transport en commun: deux expériences originales**
par Hélène Robillard-Frayne
- P.22 **Promenade du Sault-Berges: pour des rivages pittoresques**
- P.23 **Calendrier des activités**



La Parole des aînés est publiée et distribuée électroniquement à nos quelque 1 500 membres d'Ahunatic St-Laurent, aux intervenants gouvernementaux et sociaux ainsi qu'à ses partenaires.

Éditeur: AQDR-ASTL.

Comité de rédaction:

Boucherrab Malika, secrétaire-comptable
Kapinga Nadia, coordonnatrice
Lahaie Jean-Paul, président
Marquis François, secrétaire-trésorier,
réviseur des textes

Dans le but de faciliter la lecture pour nos membres retraités, nous avons utilisé un corps de caractère le plus gros possible dans les circonstances. Cela a un impact sur la mise en pages, mais nous le faisons dans le but d'accommoder le plus de lecteurs et lectrices possible.

Le conseil d'administration de l'AQDR-ASTL n'endosse pas nécessairement les opinions exprimées dans les textes de ses collaborateurs.

Coordonnées:

1650, rue Viel
Montréal Québec H3M 1G5
514 332 8222
aqdr.astl@gmail.com
www.aqdr-astl.org

MOT DU PRÉSIDENT



*Chers et chères membres de
l'AQDR Ahuntsic-St-Laurent,*

Tout comme vous, chers aînés, nous allons revivre une autre élection, événement relativement fréquent dans notre vie. C'est un moment néanmoins important, qui a un grand impact sur nos vies. L'AQDR profite de l'occasion pour souffler nos revendications dans les oreilles un peu plus ouvertes de nos politiciens lors de cette période.

Une élection, c'est la base de notre démocratie représentative. Ce n'est pas parfait mais au moins, allons voter!

Dans un système comme le nôtre, une personne se présente dans un comté au nom d'un parti et d'une idéologie. Elle affirme qu'elle veut représenter non seulement ses partisans mais tous ses concitoyens. Au milieu du siècle dernier, le système bipartite régnait en maître au Québec. La majorité pouvait prétendre être représentée adéquatement à l'Assemblée nationale. Ce n'est plus le cas maintenant, avec cinq partis en lice à cette élection. Il est fort probable, comme à la dernière élection, que le parti politique qui prendra le pouvoir à Québec aura une majorité de sièges, mais avec un vote populaire bien inférieur à 50 % des électeurs.

Cet état de fait apporte deux problèmes :

a) Le risque d'avoir un jour des gouvernements minoritaires à répétition qui paralysent le parlement et empêchent

l'adoption de lois importantes, parfois désirées par une grande majorité de la population. Certains partis d'opposition peuvent avoir un grand pouvoir de nuisance pour des raisons idéologiques.

b) Le déficit démocratique démoralise les électeurs et le taux d'abstention à l'élection augmente.

Certains pensent qu'un système de vote à la proportionnelle réglerait les distorsions de notre système à un tour. Cela fonctionne pour des enjeux politiques mineurs ou consensuels, mais lorsqu'arrivent des questions plus importantes (d'ordre moral, idéologique, budgétaire, etc.), le pouvoir de nuisance des petits partis peut tout paralyser. C'est, entre autres, le cas d'Israël qui est pris en otage par un parti très religieux, qui empêche tout règlement pacifique du conflit palestinien. Il n'y a pas de solutions magiques pour « corriger » la démocratie.

Pour l'élection du 3 octobre, c'est au prix d'une distorsion entre le nombre de députés élus et le vote populaire, le système permettra peut-être d'avoir un gouvernement stable, pour l'instant...

MOT DU PRÉSIDENT

Table de concertation des aînés de l'île de Montréal (TCAIM)

J'ai participé à cette réunion assez spéciale, qui nous a permis de rencontrer des candidates et candidats qui sont venus nous exposer les positions de leurs partis sur les problèmes particuliers vécus par nos personnes retraitées. Si nous avons la moitié de ce qui est promis, nous serons « en voiture ».

Le RPA Mont-Carmel (dernière heure)

Une délégation de l'AQDR-ASTL s'est présentée au Palais de Justice de Montréal le 19 septembre dernier pour appuyer les résidents qui s'opposent à la conversion de leur RPA en logements luxueux. C'est une deuxième manche qu'ils remportent contre le nouveau propriétaire. À suivre...

Le déménagement au 4C

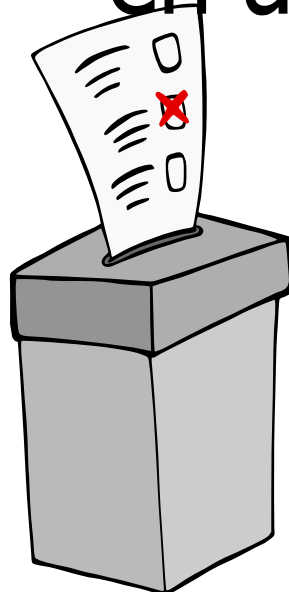
Notre déménagement prévu le 9 septembre 2022 a été repoussé à la fin d'octobre. Nous avons dû rétro-pédaler à la dernière minute pour suspendre toutes nos démarches. Nous sommes chanceux d'avoir un gentil propriétaire, la Fabrique Notre-Dame-des-Anges. On ne couchera pas sous le pont de Cartierville!

L'automne est maintenant bien commencé. Aurons-nous un hiver sous le signe des changements climatiques ou politiques?

Jean-Paul Lahaie, président



TRUMPez-vous pas en allant voter!



Les aîné.e.s vont voter en fonction de **LEURS** intérêts, pas pour des licornes ou des complotistes.



L'AQDR AHUNTSIC - ST-LAURENT ET LES ÉLECTIONS PROVINCIALES 2022

La population québécoise a été appelée aux urnes le 3 octobre 2022 afin d'élire 125 députés provinciaux. Ces élections sont très importantes pour les aînés et leur droit de vieillir dans la dignité. Traditionnellement, à ces occasions, l'AQDR Ahuntsic - St-Laurent présente ses revendications aux candidates et candidats des divers partis politiques.

Il faut souligner que nous faisons partie de l'Association québécoise de défense des droits des retraités et préretraités (AQDR), qui regroupe quelque 28 000 membres. Notre section Ahuntsic - St-Laurent représente 1 500 membres, situés au nord et dans l'ouest de Montréal. Cette année, nous avons identifié quatre grandes thématiques: la santé et les soins à domicile, l'établissement d'un revenu viable, l'accès au logement abordable et la **GRATUITÉ** du transport collectif à Montréal pour les aînés.

1. SANTÉ ET SOINS À DOMICILE

La pandémie a montré les grandes failles du système de santé au Québec, des urgences fermées ou surpeuplées, des chirurgies qui prennent trop de temps, etc. Parmi les pistes de solutions, il faut que le gouvernement fédéral transfère plus d'argent aux provinces pour la santé. D'autre part, la grande majorité des aînés

souhaite pouvoir vieillir chez soi. Pour ce faire, ils ont besoin de soins médicaux et de l'aide à domicile, ainsi que des soins prodigués par les proches aidants. Pour obtenir ces services, le financement public est indispensable, en mettant en place des critères clairs d'admissibilité au niveau provincial.

2. REVENU VIABLE

Près du tiers des personnes aînées du Québec vivent dans la pauvreté. En avril 2021, l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) a publié une étude sur le revenu viable pour les ménages du Québec. Il a établi ce revenu en fonction de la région de résidence, pour une personne vivant seule, entre \$ 24 433 et \$32 607. Ce revenu est nécessaire afin de vivre dignement hors de la pauvreté. Il importe de mettre en place un programme leur assurant un revenu viable.

Dans ce contexte, nous demandons depuis des années, en concertation avec la FTQ, l'amélioration du Régime des Rentes du Québec, même s'il fallait hausser les cotisations des travailleurs et des employeurs. De plus, des aînés immigrants qui ne vivent que des régimes publics de retraite se sentent, parfois, dans l'obligation

ÉLECTIONS PROVINCIALES

de rentrer chez eux pour y vivre leurs dernières années. Ils se plaignent de la difficulté à recevoir leurs prestations, pour lesquelles ils ont cotisé pendant des années. La RRQ devrait, en conséquence, faciliter l'envoi des chèques de prestations et Québec devrait continuer à négocier et à signer des ententes bilatérales de sécurité sociale avec les pays d'origine des ces personnes âgées issues de l'immigration.

3. LOGEMENT ABORDABLE

Avec la crise actuelle du logement, surtout à Montréal, nous assistons à une pénurie de logements publics et privés, abordables pour les personnes âgées. Il est crucial de miser sur la construction de logements sociaux adaptés aux aînés. Le gouvernement et les municipalités doivent consacrer plus d'argent à cette fin. Dans ce sens, tous les candidats et candidates aux présentes élections devraient faire de cette demande une priorité. Le droit au logement est un droit fondamental.

4. GRATUITÉ DU TRANSPORT COLLECTIF

Depuis 2015, notre section AQDR Ahuntsic - St-Laurent se bat sur tous les fronts pour obtenir ce droit essentiel, déjà acquis par les

citoyens de la rive-nord et de la rive sud de Montréal, ainsi que dans plusieurs autres villes du Québec et du monde.

Pour assurer la liberté des personnes aînées qui délaissent la voiture par choix ou par obligation, l'AQDR demande le développement d'une stratégie de transport public structurante répondant aux besoins des aînés. Ce plan doit prendre en considération les différentes réalités géographiques et prévoir des services gratuits pour tous les aînés du Québec. C'est important de faire du transport collectif une option environnementale et économique attrayante pour toutes les personnes âgées.

Finalement, nous demandons au gouvernement du Québec de mettre en place un ministère des Aînés avec un budget ainsi qu'un Protecteur des Aînés.

Zaida Macias-Nuñez
Membre du C.A. de l'AQDR Ahuntsic - St-Laurent

Oswaldo Nuñez
Vice-président AQDR - ASTLet ancien député fédéral



AQDR

Ahuntsic-Saint-Laurent

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES
ET PRÉRETRAITÉES

ÉLECTIONS PROVINCIALES

RENCONTRES AQDR-ASTL ET CANDIDAT.E.S



Vers une société pour tous les âges...

Campagne électorale – semaine 1

L'AQDR réclame trois milliards de dollars supplémentaires par année pour le maintien à domicile des aînés

Montréal, le mardi 30 août 2022 – Avec la campagne électorale débutée cette semaine, l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) dévoile ses revendications en santé, le premier des cinq thèmes présentés dans son [Manifeste](#) et qui seront abordés durant la période électorale. La plus grande priorité : augmenter progressivement le financement du volet soins à domicile du programme de Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) de trois milliards de dollars annuellement afin d'atteindre une part égale en dépenses pour les aînés au maintien à domicile (50%) et à l'hébergement (50%).

« Nous martelons depuis des années qu'un véritable virage ambulatoire doit être opéré au Québec. Maintenant, c'est l'heure de financer ce virage adéquatement », a déclaré Pierre Lynch, président de l'AQDR. « Nous sommes d'accord avec les diverses organisations qui appellent à passer à un véritable système de soins à domicile. C'est pourquoi nous avançons aujourd'hui un chiffre qui constitue le strict minimum de l'effort à faire pour permettre à nos aînés de vieillir chez eux. »

En effet, dans divers pays industrialisés, comme le Danemark par exemple, la part des fonds dédiés aux aînés consacrés aux soins à domicile peut atteindre des proportions de 60 à 70%, alors qu'au Québec, on parle d'une proportion de moins de 30%, la plus grande part des fonds étant dirigés vers l'hébergement. Les investissements réclamés par l'AQDR visent un rattrapage immédiat, pour en arriver à une proportion d'au moins 50% en soins à domicile.

En plus des demandes concernant le financement des soins à domicile, l'AQDR réclame également d'autres mesures importantes pour les aînés : l'élargissement du panier de services inclus dans les programmes de maintien à domicile, la décentralisation du système de prestations de services, l'épuisement des listes d'attente, l'amélioration des conditions d'hébergement et l'augmentation de lits d'hôpitaux disponibles pour rejoindre la moyenne canadienne.

« Nous ne le dirons jamais assez : le Québec se dirige vers un mur s'il n'investit pas massivement, maintenant dans le maintien à domicile. Si les aînés sont véritablement une

¹ La Presse, « Tout un système pour vieillir chez soi », 10 octobre 2021.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

priorité pour les partis en lice, je les encourage fortement à penser investir dans des conditions de vies dignes pour nos aînés plutôt que de promettre des allègements fiscaux à grands coups de milliards », conclut M. Lynch.

Liste des demandes en santé de l'AQDR pour la campagne électorale 2022 :

- Augmenter le financement du volet Soins à domicile (SAD) du programme de Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) de 1,5 milliards de dollars par année dès l'an un, puis de 500 millions de dollars supplémentaires par année pour les trois années suivantes, pour une hausse annuelle de trois milliards de dollars, portant le total de l'enveloppe de programme à cinq milliards de dollars, soit environ 50% des dépenses du SAPA ;
- Élargir le panier de services du SAD en incluant les catégories non-médicales (aide à la mobilité, aux tâches ménagères et à l'entretien) dans le même programme que toute la gamme de soins, afin que tous les besoins des personnes âgées utilisant le service soient comblés (fréquence et durée offerts conformément au plan clinique établi), et ce, de façon uniforme partout sur le territoire de la province ;
- Décentraliser la structure de prestation des services de maintien à domicile en facilitant l'accès et en permettant une meilleure traçabilité des fonds ;
- Utiliser tous les moyens à la disposition du gouvernement, y compris les ressources tierces, pour vider rapidement les listes d'attente pour tous les services de santé ayant un impact majeur sur la qualité de vie des aînés du Québec ;
- Garantir le confort des personnes (3% des aînés) qui fréquentent les centres d'hébergement à long terme et leur offrir tous les services requis, selon leur condition;
- Augmenter le nombre de lits d'hôpitaux disponibles pour rattraper, au minimum, la moyenne canadienne de 2500 lits par million d'habitants, contre 1865 actuellement.

À propos de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR)

L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) a pour mission la défense collective des droits économiques, politiques, sociaux et culturels des personnes à la retraite et à la préretraite. Elle porte leur voix sur la place publique, représente leurs droits et agit comme moteur de changement pour l'amélioration de leur qualité de vie. L'AQDR représente plus de 28 500 membres regroupés en 40 sections locales, partout au Québec.

Source : Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR)

Chambres multiples en CHSLD : « Un retour en arrière inacceptable »

Pierre Lynch, président de l'AQDR

Montréal, le vendredi 19 août 2022 – Après avoir appris que Québec allait autoriser le retour des chambres multiples en CHSLD, l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) ne peut rester silencieuse et dénonce ardemment ce retour en arrière inacceptable et dangereux.

« Nous ne pouvons pas croire qu'après une pandémie ayant fauché des milliers de résidents de CHSLD, notre système de santé fasse preuve d'autant d'aveuglement en se tournant vers des normes désuètes et carrément dangereuses », a déclaré Pierre Lynch, président de l'AQDR. « On s'est vanté d'avoir pu trouver des solutions rapidement pour faire face à la COVID-19, mais maintenant que le plus fort de la crise est passé, on ne fait pas l'effort de trouver des solutions acceptables pour nos aînés. »

Pour l'AQDR, des moyens de faire face aux manques de place en CHSLD existent et peuvent être réfléchis et appliqués. On peut penser entre autres au recours aux sites non-traditionnels, aux CHSLD privés ou aux autres résidences ou encore au partage de lits entre différents CISSS. Or, la directive dont on apprend l'existence aujourd'hui semble davantage avoir été émise à des fins statistiques, plutôt que pour répondre dignement aux besoins des aînés.

« Nous sommes encore une fois devant un exemple frappant d'âgisme systémique, que nous dénonçons d'ailleurs plus tôt cette semaine dans le cadre du lancement de notre Manifeste. Ce qu'on voit, c'est une machine qui produit des résultats qui sont systématiquement défavorables à l'amélioration des conditions de vie des aînés. Dans ce cas-ci, cela va même plus loin : on met la vie des gens en danger. Le politique doit intervenir immédiatement pour que cette directive ne soit pas appliquée », conclut M. Lynch.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Campagne électorale – semaine 4

L'AQDR réclame un ministère des Aînés pour piloter le rehaussement des conditions de vie des aînés du Québec

Montréal, le jeudi 22 septembre 2022 –En cette quatrième semaine de campagne, l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) demande à tous les chefs de parti de s'engager à créer, s'ils sont élus, un véritable ministère des Aînés, afin de défendre les aînés du Québec et piloter l'amélioration nécessaire de leurs conditions de vie.

« Le traitement anémique de la question des aînés durant la première moitié de la campagne électorale nous démontre que la question de l'amélioration de nos conditions de vie n'est pas prise au sérieux », a déclaré Pierre Lynch, président de l'AQDR. « Si nous voulons agir collectivement et de façon définitive sur les enjeux de santé, de revenu, de logement et de transport pour nos aînés, un ou une ministre déléguée sans portefeuille, ce n'est pas suffisant. Nous avons besoin d'un pilote ayant les moyens de coordonner et mettre en œuvre les changements nécessaires et urgents pour les aînés du Québec. »

Pour l'AQDR, un ministère des Aînés bénéficiant d'un budget suffisant pour permettre à un ou une ministre d'avoir une voix forte et les moyens de ses ambitions est la seule voie vers la prise en compte de tous les besoins des aînés, qui ne s'arrêtent pas aux questions de santé.

De plus, l'AQDR réclame l'adoption d'une politique gouvernementale, sous la responsabilité du ou de la ministre des Aînés, qui obligerait tous les mémoires présentés au Conseil des ministres d'inclure une « clause d'impact aînés », de la même façon qu'une clause d'impact jeunesse est prévue dans la [Politique québécoise de la jeunesse 2030](#). Toutes les politiques gouvernementales devraient ainsi tenir compte de leur impact présent et futur sur les aînés.

« En 2030, les aînés représenteront le quart de la population du Québec. Il est essentiel que cette projection soit prise en considération dans les politiques publiques qui seront mises en place, car il ne faut pas oublier qu'une part importante de ces aînés vivent dans une position de précarité et de vulnérabilité, amplifiant les effets de phénomènes comme l'inflation et la crise du logement », conclut M. Lynch.

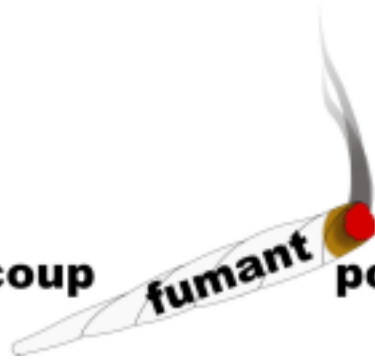
À propos de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR)

L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) a pour mission la défense collective des droits économiques, politiques, sociaux et culturels des personnes à la retraite et à la préretraite. Elle porte leur voix sur la place publique, représente leurs droits et agit comme moteur de changement pour l'amélioration de leur qualité de vie. L'AQDR représente plus de 29000 membres regroupés en 40 sections locales, partout au Québec.

Source : Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR)



Le cannabis? Un coup



fumant pour les aînés.

L'évolution de la consommation en occident n'a cessé de croître. Comme toutes les couches de la société ont consommé de cette drogue considérée comme « douce », le Canada a pris la décision de la légaliser. L'acceptabilité sociale était acquise concernant sa légalisation. Rappelons-nous un certain Bill Clinton, président des USA, patinant devant les médias sur son hypothétique « inhalation » de fumée aussi hilarante que son discours peu convaincant.

Oublions les intérêts commerciaux cachés derrière l'idée de commercialiser cette substance, dont la consommation est pourtant illégale dans la plupart des pays de cette planète. La santé des individus est vue comme secondaire face aux gains faramineux engendrés par cette décision.

Nous allons faire un tour d'horizon de la consommation du cannabis et de son principal élément actif : le THC (tétrahydrocannabinol).

Fumer du cannabis n'est pas une activité anodine. Si l'on « rigole » quand on est jeune, sa consommation est plus problématique lorsqu'on est vieux, parce que nos défenses contre la maladie sont moins efficaces. Prescrit comme médicament par votre médecin, la proportion de THC est fortement réduite dans le cannabis.

C'est l'autre substance présente dans la marijuana, le CBD (cannabidiol), qui constitue

la principale composante médicamenteuse du produit. Ses effets secondaires sont moins nombreux et n'ont pas cette propriété intoxicante qu'a le THC. On peut même envisager de remplacer certains médicaments (Ex. : les anti-douleurs) par le cannabis médicinal.



Le propos de cet article est surtout une mise en garde concernant la consommation « récréative » de la marijuana. C'est la teneur en THC dans le cannabis qui pose problème. Elle affecte le cerveau, apporte une sensation d'euphorie, d'hallucinations et change notre façon de penser et d'agir.

Pensez que le cannabis peut interagir avec vos médicaments d'ordonnance et avec vos consommations d'alcool. Il faut être en très bonne santé à notre âge pour fumer du « pot ».

SANTÉ DES AÎNÉS

Les reins, le sang, les poumons, le foie, le cœur et le système cardiovasculaire (les personnes ayant une maladie cardiaque devraient absolument s'abstenir) peuvent entrer en conflit avec le THC et votre consommation « récréative ».

La conduite automobile est à proscrire en tout temps suite à votre consommation! Comme le cannabis fait perdre certaines fonctions d'équilibre et de vigilance, gare aux chutes! Une consommation déraisonnable peut conduire à des

problèmes de santé mentale.

« Mollo avec la boucane » et consultez votre médecin pour savoir si votre état de santé vous permet de consommer régulièrement du cannabis.

Échangez votre joint pour une paire de souliers de marche... et bonne santé à toutes et tous dans la modération.

Jean-Paul Lahaie



PUBLICITÉ




Emmanuella
Lambropoulos
Députée / MP Saint-Laurent
Emmanuella.Lambropoulos@parl.gc.ca
514-335-6655
750, Marcel Laurin Bureau 102, Saint-Laurent, QC H4M 2M4

Vers une société pour tous les âges...



ÉCHANGES SUR L'IMMIGRATION ET L'HOSPITALITÉ : TÉMOIGNAGES VÉCUS

Avec **Zaida et Osvaldo Nunez**, originaires du Chili, fondateurs de l'AQDR ASTL, **Martin Bellerose**, PhD Théologie, Universidad Javeriana (Bogotá), dir Institut d'étude et de recherche théologique en interculturalité, migration et mission et **Nadia Kapinga**, coordonnatrice à l'AQDR-ASTL, originaire de la République démocratique du Congo.

Notre conversation s'est tenue le 5 juillet 2022, à l'initiative de **François Godbout**, alors membre du CAAQDR ASTL, à la résidence de Zaida et Osvaldo. Merci encore pour leur chaleureuse hospitalité!

Madame Zaida Nunez, avocate au Chili, est arrivée au Québec avec son époux et ses deux enfants, en février 1974, à la suite du coup d'état militaire au Chili. En tant que réfugiée, elle a eu des difficultés d'adaptation, entre autres au climat, mais elle a bénéficié d'un bel accueil des amis de la Solidarité internationale.

En arrivant au Québec, Mme Zaida, de langue espagnole, avait déjà la connaissance du français. Elle a suivi le cours d'apprentissage gratuit en anglais. Ce fut d'ailleurs la dernière année du soutien gratuit, par les COFIs, en apprentissage de l'anglais au Québec.

Quelques mois après, elle a trouvé un emploi en administration, payé au salaire minimum, à l'Université de Montréal. À l'époque, la situation de l'emploi était relativement facile, a-t-elle dit, avant d'ajouter qu'elle est arrivée au Québec à la bonne période.



IMMIGRATION ET HOSPITALITÉ

L'expérience de son immigration a été heureuse et le bilan en est positif grâce à la Solidarité internationale. Elle est heureuse d'être au Québec, elle apprécie beaucoup les valeurs humaines qui manquent au Chili, un pays, selon elle, marqué par l'injustice, la discrimination, l'impunité, les inégalités, etc.

Pour sa part, Monsieur Osvaldo Nunez, avocat au Chili, a d'abord émigré en Belgique pour faire des études en droit social et en relations industrielles. Il déclare lui aussi avoir reçu un bel accueil réservé par l'Université catholique de Louvain.

Il dit avoir vécu une belle expérience d'hospitalité de la part, entre autres, de madame Morin, épouse d'un professeur de cette université, qui a ouvert sa maison aux étudiants du Chili. Trois ans après, il est retourné au Chili avec son épouse Zaida, pour travailler avec le gouvernement de Salvador Allende.

Mais les choses ont mal tourné à la suite du coup d'état du 11 septembre 1973. C'est ainsi qu'ils ont immigré au Québec avec leurs enfants.

Comme sa conjointe, M. Nunez évoque aussi la difficulté d'adaptation liée, d'une part surtout, au climat. Il reconnaît d'autre part, l'hospitalité et la générosité des centrales syndicales et des organisations de droits humains. Monsieur Nunez reconnaît que leur parcours d'immigration a été exceptionnel.

Il poursuit en déclarant qu'il avait connu plusieurs missionnaires québécois établis au Chili et qui, comme lui, ont lutté pour une société juste, équitable et solidaire. Ces derniers s'étaient joints aux chiliens qui ont émigré sous la dictature d'Augusto Pinochet.

Ils ont été l'objet de générosité et d'hospitalité dans leur processus d'immigration, tant en Belgique qu'au Québec. Monsieur Nunez raconte qu'ils étaient devenus, à leur tour, les personnes qui accueillaient les immigrants. Ils ont même accueilli un ministre chilien des affaires étrangères, a-t-il ajouté.

Il a fait savoir qu'il a été invité à Saint-Hyacinthe pour assister à une cérémonie d'accueil des nouveaux immigrants et partager son expérience d'immigration au Québec.

Celui qui a été député fédéral et première personne d'origine latino-américaine élue au parlement du Canada, invite les immigrants à s'impliquer dans la politique, avant d'ajouter que les immigrants ont besoin d'un accompagnement.

Par ailleurs, il soutient que l'Église catholique a favorisé la colonisation dans le monde et déplore le fait que les pays dits chrétiens, comme le Canada, ferment leurs portes aux immigrants et aux déplacés venant des pays pauvres.

"N'oubliez pas l'hospitalité avec les étrangers; car, en l'exerçant, quelques-uns ont logé des anges, sans le savoir." Lettre aux Hébreux, 13. 2

Quant à monsieur Martin Bellerose, il a immigré en Colombie pour raison d'études en Théologie. Il y a rencontré l'amour de sa vie, et vécu pendant dix ans. Il parle d'une adaptation difficile dans son Québec natal, dix ans après son retour. Il a été surpris par la disparition de la faculté de théologie à Montréal. Il raconte qu'il a été accueilli par ses amis à son retour.

IMMIGRATION ET HOSPITALITÉ

Depuis dix ans, son retour au Québec n'est pas du tout positif même s'il y a quand même du bon. Il évoque joyeusement le jour où il a été donner le cours biblique dans une paroisse chilienne.

Monsieur Bellerose signale que les choses restent encore compliquées pour lui à son retour. Il mentionne la discrimination des Canadiens français, ainsi que le manque d'emploi au Québec.

À la question de savoir ce qui l'a conduit en tant que théologien à s'intéresser à l'immigration, M. Martin Bellerose répond que les récits migratoires que l'on retrouve dans la Bible, existent pour certains depuis les années 600 avant Jésus-Christ. Il a développé son idée en parlant des exemples des histoires d'Abraham et de Moïse. Il a aussi fait mention du livre d'Esdras, du Nouveau testament où les chrétiens devaient fuir la répression. Il s'est également référé aux lettres de Pierre, et Jacques. M. Bellerose mentionne qu'il côtoie les personnes qui ont des récits migratoires, de manière directe ou indirecte.

À l'instar de M. Nunez, M. Bellerose déplore le refus du Canada d'ouvrir ses portes aux immigrants réfugiés en préférant des immigrants économiques.

Il déplore aussi le non-accompagnement des immigrants canadiens en apprentissage des langues, surtout du français.

Ayant assisté à la conversation tant que Coordinatrice de l'AQDR-ASTL, et étant immigrante depuis six ans au Canada, précisément au Québec, en guise de conclusion, j'exprime ma reconnaissance à ma deuxième patrie qui m'offre des opportunités d'évoluer dans ma vie professionnelle et sociale.

« Vous pouvez arracher l'homme du pays, mais vous ne pouvez pas arracher le pays du cœur de l'homme ». M'inspirant de cette citation de John Dos Passos, je reste attachée à mon Congo natal qui m'a vu naître. Ce pays m'a offert aussi de belles opportunités de tous genres. J'y ai travaillé comme journaliste pendant dix ans entre autres dans le domaine humanitaire et comme présentatrice des nouvelles. Mon souhait est que l'insécurité finisse dans mon pays d'origine et que ce dernier reflète vraiment la démocratie comme le dit son nom, République démocratique du Congo.



IMMIGRATION ET HOSPITALITÉ

AQDR ET IMMIGRATION

Évoquant la diversité linguistique présente au Québec, Zaida et Osvaldo Nunez, fondateurs de l'AQDR-ASTL, ont émis le vœu de voir l'association s'ouvrir aux aînés d'origine immigrante et que cette dernière suscite un rapprochement entre les aînés québécois de souche et les aînés immigrants.

Monsieur Martin Bellerose, pour sa part, se sent interpellé par la nécessité de cette pluralité entre les aînés au Québec, faisant allusion à la Tour de Babel. Il qualifie cette pluralité de bénédiction. Il a ajouté l'importance de s'ouvrir à l'autre pour le découvrir à partir de ses points de repère.

À l'unanimité, Mme et M. Nunez ainsi que M. Bellerose sont d'accord pour dire que les aînés aiment toujours parler de leur vie et de leurs expériences. D'où la nécessité de faire des partages d'expériences entre aînés issus de différents pays.

Nadia Kapinga, coordonnatrice AQDR-ASTL

PUBLICITÉ

Montréal

**Le 1er octobre, célébrons ensemble
la Journée internationale des aîné-es !**

			
EMILIE THUILLIER	NATHALIE GOULET	JÉRÔME NORMAND	JULIE ROY
Mairesse Ahuntsic-Cartierville	Conseillère de la Ville District Ahuntsic	Conseiller de la Ville District Sault-au-Récollet	Conseillère de la Ville District Saint-Sulpice
emilie.thuillier@montreal.ca	nathalie.goulet@montreal.ca	jerome.normand@montreal.ca	julie.roy4@montreal.ca

555, rue Chabanel Ouest, Bureau 600
Montréal (Québec) H2N 2H8
514 872-2246



NOTRE APPUI AUX RÉSIDENTS AÎNÉS DU MONT-CARMEL

L'AQDR Ahuntsic - St-Laurent, comme toutes les autres sections, a pour mission la défense collective, la protection et la promotion des droits des personnes retraitées et préretraitées. Parmi ses priorités se trouve le droit à un logement convenable et abordable. À cet effet, notre section, qui regroupe plus de 1 500 membres, a condamné la fermeture, en 2011 - sous ma présidence - de la Résidence Monaco, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

RÉSIDENTENCE MONACO

Cent vingt-cinq (125) résidents de cet établissement, âgés de 84 ans en moyenne, ont été victimes d'une éviction illégale de la part des propriétaires de cet immeuble. Ces derniers n'ont même pas respecté les délais prévus à la loi pour informer les locataires que leur bail ne serait pas renouvelé, même si l'entreprise gestionnaire était détenue en partie par un organisme public, la Caisse de dépôt et de placement du Québec.

La plupart des résidents octogénaires habitaient la Résidence Monaco depuis plusieurs années et plusieurs d'entre eux avaient besoin de soins spéciaux. Pour ces gens très vulnérables, le déracinement de leur milieu s'est avéré catastrophique. Nous

avons demandé au gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger ces personnes âgées, car le seul objectif des dirigeants de l'entreprise, selon leur site web, c'était de "demeurer en tête de cette industrie en explosion".

L'AQDR a pris plusieurs recours dans ce dossier, aussi bien devant le Tribunal administratif du logement (TAL) que devant la Cour supérieure et la Commission des droits de la personne. Finalement, le tout s'est réglé par une entente à l'amiable, suivie postérieurement par des modifications au Code civil concernant les délais à respecter dans le cas d'éviction des personnes âgées.

Nous avons constaté à l'époque les difficultés énormes qu'ont les résidents pour défendre leurs droits, face surtout aux grandes Résidences privées pour aînés (RPA), qui font partie du Regroupement québécois des résidences pour aînés (RQRA). On compte au Québec environ 1790 de ces établissements. Aussi, l'AQDR a défendu et prêté assistance à plusieurs membres victimes d'abus en matière de logement, dans d'autres RPA.

RÉSIDENCE POUR AÎNÉS (RPA)

RÉSIDENCE MONT-CARMEL

Un investisseur immobilier achète pour 40 millions \$ le bâtiment de 16 étages et de 216 logements locatifs, situé sur le boulevard René-Lévesque, au centre-ville de Montréal. Quelques semaines après, en janvier 2022, les locataires de cette résidence pour aînés recevaient un avis d'éviction du nouveau propriétaire, bien connu pour ses pratiques abusives, prétextant un changement de vocation de l'édifice. Un groupe de résidents décide de se battre et de résister jusqu'au bout pour

leur droit au maintien dans les lieux. En février dernier, une soixantaine de résidents ont déposé un recours au Tribunal administratif du logement s'opposant au changement d'affectation de leur logement, ce qui entraînerait la fin des différents services offerts dans une résidence privée pour aînés (RPA), comme les soins infirmiers et les boutons d'alerte dans les chambres.

Une demande d'injonction a aussi été déposée en Cour supérieure du Québec au début d'avril. L'ordonnance prononcée le 26 juillet dernier par cette Cour a constitué une première victoire très significative pour les



RÉSIDENTENCE POUR AÎNÉS (RPA)

résidents.

Le juge ordonne au propriétaire de maintenir la certification et l'exploitation de la Résidence Mont-Carmel à titre de RPA, tout en respectant le Règlement sur la certification des résidences pour aînés et la Loi sur les services de santé, et ce, jusqu'au 19 septembre 2022, date à laquelle on débattrait sur le fond du litige.

Il faut ajouter que l'ordonnance du juge n'a pas été respectée dans sa totalité. En effet, le propriétaire a accéléré la location à des personnes de moins de 65 ans. De plus, de larges plages d'horaires sont laissées sans réceptionniste, ce qui compromet la sécurité des lieux. Le défaut généralisé d'entretien affecte la salubrité et a entraîné la fermeture de la piscine. Aussi, on constate la disparition des meubles dans les espaces communs, comme les couloirs et le salon de la télévision, la fermeture du dépanneur et du salon de coiffure, ainsi que de la salle communautaire, laquelle est essentielle aux rencontres et activités sociales des locataires. Des travaux de rénovation ont même été lancés. Tout cela va à l'encontre de l'ordonnance de sauvegarder le lieu dans l'état où se trouvait au moment de la décision judiciaire. Il est utile de mentionner que plusieurs de ces faits troublants étaient présents lors de la fermeture de la Résidence Monaco et dans d'autres RPA.

Il faut reconnaître et saluer la détermination des résidents du Mont-Carmel. Leur cas et leur lutte représente l'espoir des autres RPA. Nous devons mettre fin aux abus, à l'intimidation et au harcèlement exercés par de nombreux propriétaires de ces établissements. Ces aînés ont lancé une pétition demandant au gouvernement d'agir sur la globalité du problème. Signée par

6671 personnes, cette pétition a été déposée à l'Assemblée nationale par la députée Manon Massé, en mai dernier, demandant également que le Code civil assure la protection des droits des locataires et interdise le changement d'affectation d'un immeuble à logements, à plus forte raison dans le cas d'une RPA. Le gouvernement n'a toujours pas répondu à ces demandes.

Le 19 septembre, les résidents du Mont-Carmel retourneront devant la Cour supérieure plus indignés et déterminés que jamais. Ils seront alors de nouveau accompagnés par de nombreuses personnes et organisations, dont l'Association québécoise de défense des retraités et préretraités (AQDR) et sa section Ahuntsic - St-Laurent, qui était déjà présente à l'audience précédente. Nous sommes solidaires et appuyons fermement la lutte des locataires aînés de la Résidence Mont-Carmel. Nous demandons au premier ministre François Legault et à tous les partis politiques et candidats, lors de la présente campagne électorale, de s'occuper et de présenter des solutions visant à résoudre les graves problèmes de logement et de santé qui affectent les personnes âgées du Québec.

Oswaldo Nuñez
Vice-président de l'AQDR -ASTL
Ex-député fédéral



TRANSPORT EN COMMUN : DEUX EXPÉRIENCES ORIGINALES

Le transport en commun, à Montréal et en région, est une des quatre priorités de l'AQDR nationale, et aussi de l'AQDR Ahuntsic/St-Laurent, les trois autres priorités étant la santé, le revenu et le logement. A ces priorités s'ajoute la réalisation d'un ministère des Aînés, avec un portefeuille propre.

Dans le cadre de ce bref article, je vous décrirai deux expériences récentes que mon mari et moi avons vécues en termes de transport en commun lors d'un voyage aux Etats-Unis en juillet, en espérant que certains décideurs s'en inspirent au Québec.

-Newport, Rhode Island :

A Newport, au Rhode-Island, il y a un autobus gratuit qui parcourt les lieux touristiques intéressants. Cet autobus passe aux demi-heures. Évidemment, les résidents locaux, et non seulement les touristes, peuvent utiliser ce service.

- Martha's Vineyard, Massachussetts :

Sur cette île, au large de Cape Cod, pour 3\$, on peut prendre un billet d'autobus (près de l'arrivée du traversier), billet valide partout sur l'île, pour la journée. Il y a divers circuits d'autobus disponibles ; les autobus sont aux demi-heures. On peut y monter ou en descendre à n'importe quel arrêt. Voilà une façon agréable et économique de visiter l'île en tout ou en partie.

Évidemment, Newport et Martha's Vineyard sont deux endroits populaires auprès des touristes. Il y a aussi des endroits populaires auprès des touristes au Québec, endroits où il y a tout de même une population locale; or, tous les membres de la population locale n'ont pas leur propre voiture, entre autres les personnes âgées, clientèle cible de l'AQDR et les étudiants. Il serait intéressant que vous, les lecteurs et lectrices de 'La Parole des aînés', faisiez part d'expériences positives que vous avez vues ou dont vous avez entendu parler quant au transport en commun, au Québec et ailleurs, afin de faire progresser cette cause commune que nous avons à l'AQDR, quant au transport en commun partout au Québec.

Il y a plusieurs endroits, surtout hors des grands centres, qui sont très mal desservis par toute forme de transport en commun, compte-tenu des distances et de la faible population. Espérons que des groupes de pression comme Trajectoire Québec et un organisme tel que l'AQDR convaincront les décideurs de trouver des solutions originales pour améliorer l'offre de transport en commun et donc la qualité de vie de millions de Québécois de tous âges, entre autres des personnes âgées dont l'AQDR veut défendre les droits.

Hélène Robillard-Frayne

Membre du CA de l'AQDR Ahuntsic/St-Laurent
Utilisatrice quotidienne du transport en commun.

PROMENADE DU SAULT - BERGES

POUR DES RIVAGES PITTORESQUES

Le Comité citoyen de la promenade du Sault a été mis sur pied spontanément quand des citoyens ont constaté avec étonnement la nature des premiers travaux réalisés par Hydro-Québec sur les berges de la Rivière-des-Prairies, à Montréal, dans les secteurs de l'école Sophie Barat, de la résidence Berthiaume Du Tremblay et du Fort Lorette. Un enrochement massif a été tout simplement jeté dans la rivière, c'est inadmissible en milieu urbain et ce l'est d'autant plus dans le site historique du Sault au Récollet. Hydro-Québec planifie la poursuite des travaux et doit présenter son approche le 15 septembre prochain, en soirée, à la Maison de la culture

[Barrage Simon-Sicard | Hydro-Québec \(hydroquebec.com\)](#).



Nous invitons la population à bien s'informer car nous devons vivre avec ces changements pendant plusieurs dizaines d'années.

Nous sommes persuadés qu'Hydro-Québec peut réaliser un projet de consolidation sécuritaire des rives en respect de l'environnement, du paysage et de notre histoire. Hydro-Québec en a vraiment la capacité.

C'est une occasion à saisir d'améliorer l'accès à notre rivière pour les citoyens du quartier, en réalisant une promenade piétonnière à accès universel.

Vous trouverez l'information pertinente sur notre [FACEBOOK \(20+\) Promenade du Sault - Berges | Facebook](#)

L'accès à la rivière est à l'avantage de tous, autant les jeunes que les plus vieux.

Pour information :

promenadedusault@gmail.com

438 524 1042



JE VEUX DEVENIR
COPROPRIÉTAIRE
AVEC LES 30 000
AUTRES MEMBRES



COOPÉRATIVE
FUNÉRAIRE
DU GRAND MONTRÉAL

Pour devenir membre • 1 877 677-2230 • cfgrandmontreal.com

CALENDRIER DES ACTIVITÉS AUTOMNE-HIVER

- Samedi 1er octobre, 9h: Marche des Aînés de Saint-Laurent
- Mercredi 5 octobre, 10h: Journée des Aîné-es de Bordeaux-Cartierville, Avec elles et eux, pour elles et eux
- Jeudi 20 octobre, 10h: 3è édition du Salon Gériatrie sociale Saint-Laurent
- Mercredi 23 novembre, 11h: Session d'information avec la SAAQ
- Jeudi 15 décembre: 18 ème anniversaire de l'AQDR-ASTL

Restez à l'affût des autres activités à venir par courriel et sur notre site

<https://www.aqdr-astl.org>



AQRD

Ahuntsic Saint-Laurent

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES
ET PRÉRETRAITÉES

De gauche à droite:

François Marquis, secrétaire et réviseur
Antony Frayne, membre
Malika Boucherrab, secrétaire-comptable
Nadia Kapinga, coordonnatrice
Jeannine Roy-Nuckle, administrateur
Gilles Léveill  (retrait )
Amy Nalbandian, administrateur
Zaida Nu ez, administrateur
H l ne Robillard-Frayne, administrateur
Osvaldo Nu ez, vice-pr sident
Jean-Paul Lahaie, pr sident



1650, rue Viel
Montr al, Qu bec, H3M 1G5
t l. : (514) 332-8222
aqdr.astl@gmail.com